

ÉTIQUETTE  
D'IDENTIFICATION



À compléter par le candidat

Retirer le cache qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance

Concours externe - interne - professionnel - ou examen professionnel (1)

Rayer les mentions inutiles

Pour l'emploi de : Administrateur de catégorie C

Épreuve n° : 2

Matière : Cas pratique

Date : 03/10/2019

Nombre d'intercalaires supplémentaires :

### À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors de la zone d'identification rabattable, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tel que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro, ou toute autre indication même fictive étrangère au traitement du sujet.

Il est demandé aux candidats d'écrire et de souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre, de couleur noire ou bleue uniquement. Toute autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée. De même, l'utilisation du crayon surligneur est interdite.

Les étiquettes d'identification codes à barres, destinées à permettre à l'administration d'identifier votre copie, ne doivent être détachées et collées dans les deux cadres prévus à cet effet qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance.

NOTE / 20  
17,00

Le service public peut se définir comme étant d'intérêt général organisé par une personne ou sous le contrôle d'une personne

Il intervient dans certains domaines tels que la protection sociale (ex: hôpitaux), la culture (écoles) et l'économie.

Les principes sont au cœur du service public : l'égalité (sans interruption aux besoins), l'égalité de l'accès et le principe d'adaptabilité (à la demande des usagers).

Ils sont l'ensemble des impôts, taxes et contributions payés par les administrations publiques.

Ils sont destinés à financer les dépenses des administrations publiques. Ils sont prélevés sur les ressources volontairement ou involontairement prélevées par le pouvoir public.

Ils représentent 45% du PIB en France.

Ils sont divisés en trois secteurs : le secteur marchand qui regroupe plus de 2,4 millions

de personnes travaillant au sein de l'entreprise qui regroupe plus de 1,9 millions

de personnes qui regroupe plus de 1,2 millions

## F- Questions

1- Le service public peut se définir comme étant une mission d'intérêt général organisée par une personne publique ou sous le contrôle d'une personne publique.

On retrouve les services publics dans quatre domaines : l'ordre (la armée), la protection sociale (v. hôpitaux), l'éducation et la culture (écoles) et l'économie.

Trois grands principes sont au cœur du service public :

la continuité du service public (répondre sans interruption aux besoins), l'égalité devant le service public (droit égal à l'accès) et le principe d'adaptabilité (le service public doit servir les besoins des usagers).

2. Les prélèvements obligatoires sont l'ensemble des impôts, taxes, fécales et cotisations sociales prélevés par les administrations publiques et institutions européennes.

Les prélèvements obligatoires sont destinés à financer les dépenses des administrations publiques et des institutions européennes. Ces prélèvements sont dus obligatoirement par le contribuable ou les verse pas volontairement. Le montant et conditions de ces prélèvements sont fixés par les pouvoirs publics.

En 2018 les prélèvements obligatoires représentaient 45% du PIB en France.

3. En 2015 plus de 3,5 millions de personnes travaillaient au sein de la fonction publique. Elle-ci est divisée en trois secteurs :

- La fonction publique d'Etat qui regroupait plus de 2,6 millions d'agents.

- La fonction publique territoriale qui regroupait plus de 1,9 millions d'agents.

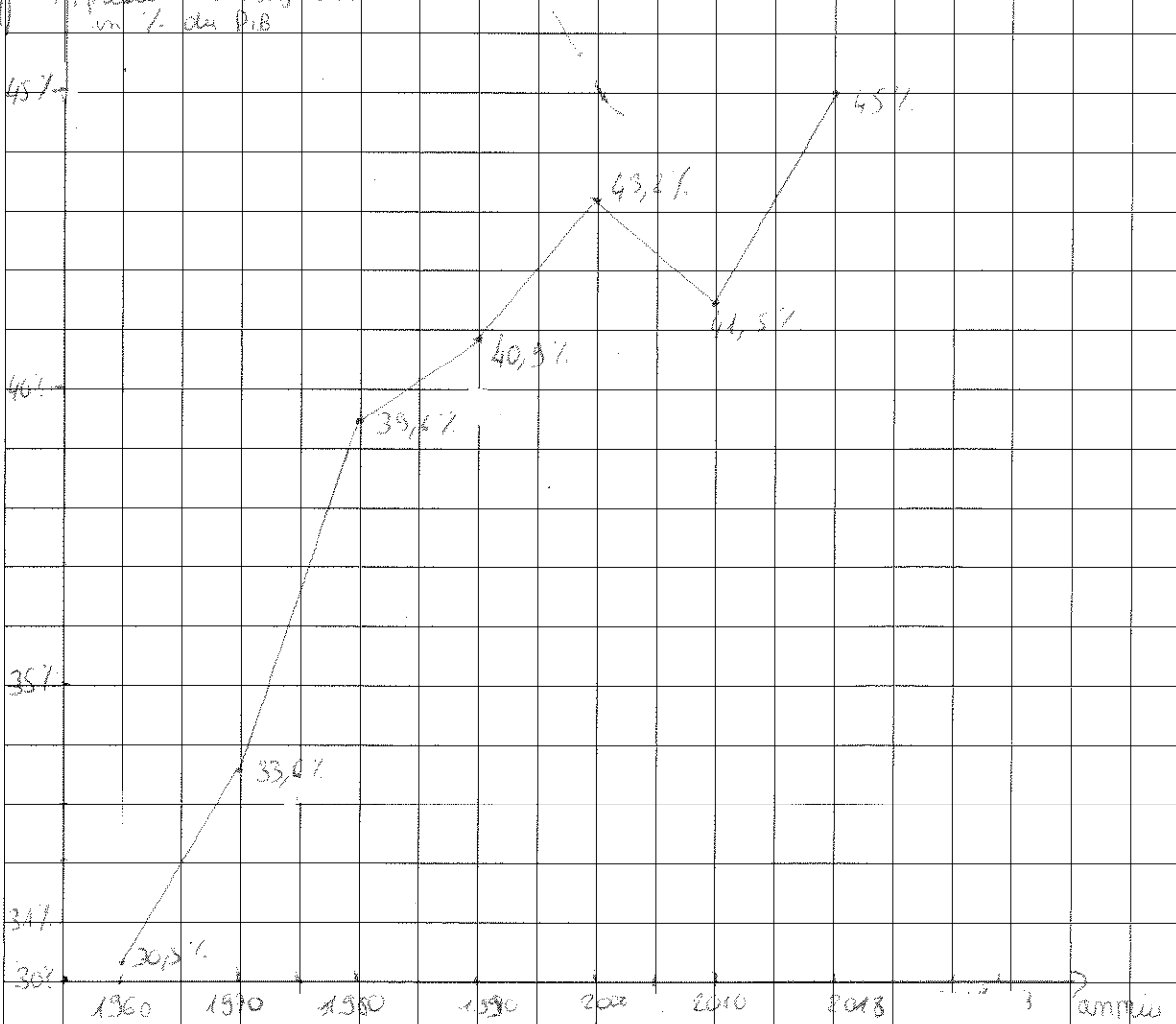
- Et la fonction publique hospitalière qui regroupait plus de 1,2 millions d'agents.

4 - Le projet de transformation numérique a été lancé en octobre 2017 sous le nom "Action publique 2022". Il s'agit de développer la numérique au sein de l'administration française avec comme objectif de faire de la France une des meilleures nations pour l'administration numérique, notamment en rendant tous les services publics accessibles en ligne en 2022.

L'accomplissement de ce projet avait plusieurs avantages

- Pour les usagers il s'agit de leur offrir de nouveaux services tout en allégeant et en simplifiant les formalités administratives (la dématérialisation des demandes)
- Pour les agents il s'agit de moderniser leur environnement de travail
- Et pour l'Etat cette transformation numérique est un moyen de réduire la dépense publique

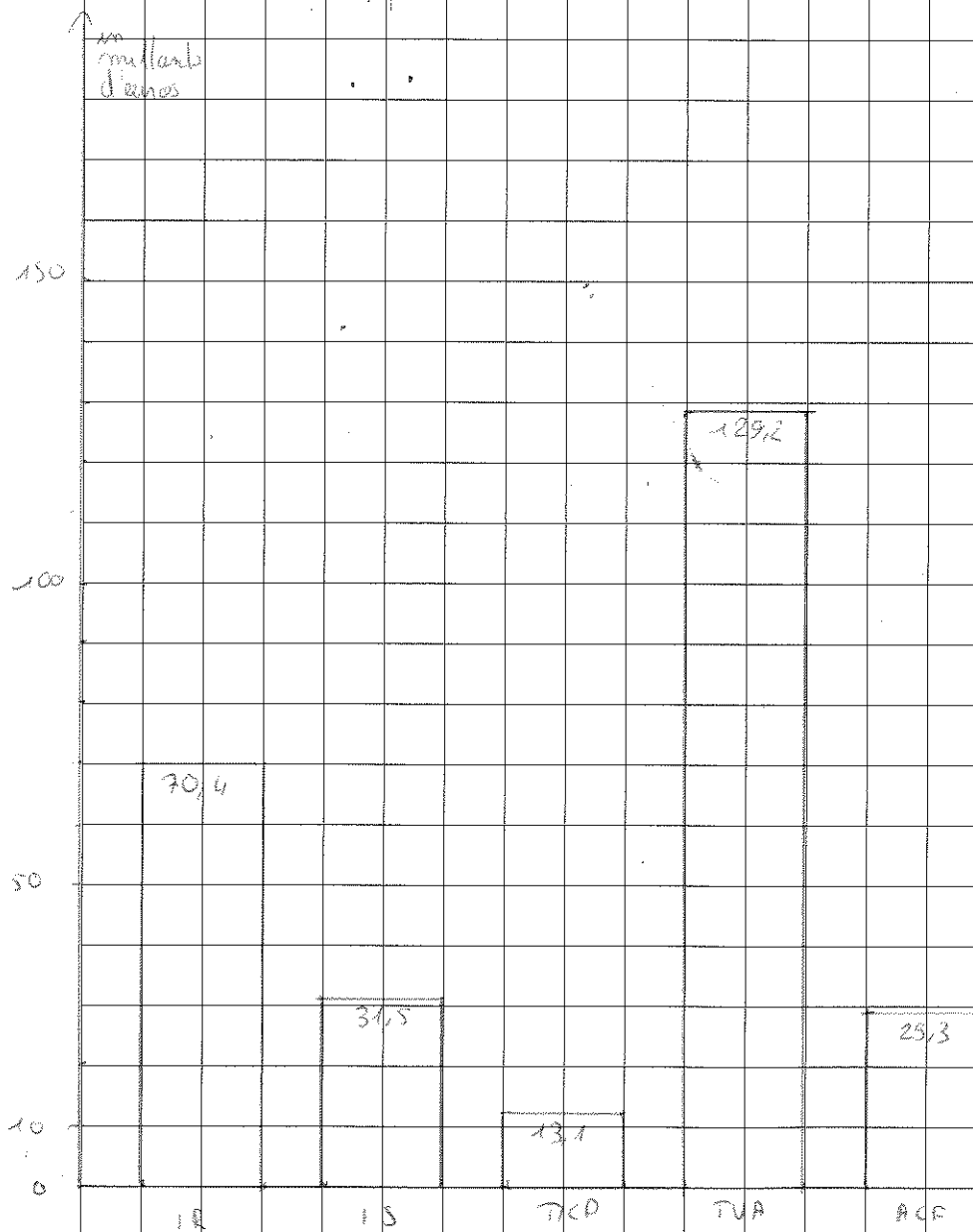
II - Applications  
 1) Prévisions obligations  
 en % du PIB



Depuis les années 1960 la part des prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB a fortement augmenté, passant d'en peu plus de 30% à 45% en 2016. Si durant les années 90 et 2000 la part des prélèvements obligatoires s'était stabilisée entre 41 et 43%, depuis 2010 on observe une nouvelle hausse soutenue.

2)

a)



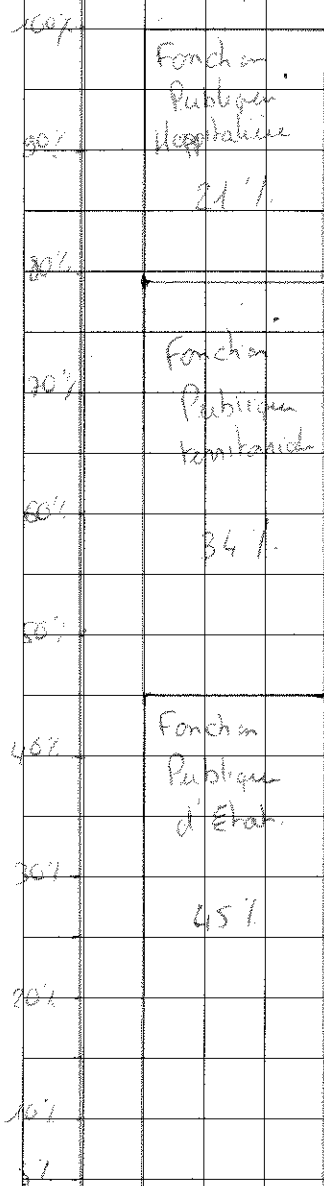
b) La taxe sur la valeur ajoutée représente environ 47% des recettes du budget de l'Etat.

3.

La fonction publique hospitalière représente 21% des effectifs de l'ensemble de la fonction publique (21% en équivalent temps plein), la fonction publique territoriale représente 33% des effectifs (34% en équivalent temps plein) et la fonction publique d'Etat 44% des effectifs (45% en équivalent temps plein).

b

en % des équivalents temps plein



### III - Rédaction

La France possède une longue histoire en matière d'intervention de l'État dans l'économie. De cette longue histoire sont issues les services publics, qu'ils soient de domaine régulier ou pas. Les Français sont globalement satisfaits des services publics (72% de satis/pats en 2017), ils se montrent également attachés à ces services (63%) et ils sont, à une très large majorité, nombreux à les trouver utiles (85%).

Pourtant cette satisfaction globale ne doit pas masquer la nécessité aux services publics de s'adapter aux nouveaux besoins et nouvelles attentes des usagers. Nous venons d'aborder les raisons qui nécessitent que les services publics se modernisent (I) et nous verrons qu'elles peuvent être les évolutions des services publics (II).

#### I - La nécessité de modernisation

##### A - La révolution numérique

L'apparition d'internet et les progrès informatiques ont bouleversé la vie quotidienne des Français. Cela a considérablement changé les manières de communiquer, de consommer, etc. Actuellement de plus en plus de démarches se font via internet et il est nécessaire que les services publics s'adaptent aux nouveaux comportements des usagers qui s'attendent à pouvoir réaliser leurs formalités simplement depuis leur ordinateur ou téléphone.

Pourtant cette nécessité d'adaptation aux nouveaux outils de communication ne doit pas exclure une partie de la population qui n'est pas forcément réceptive à cette révolution numérique.

##### B. Les tendances démographiques

Les services publics doivent également évoluer pour suivre les changements au sein de la population française.

Le vieillissement de la population est en enjeu, il s'agit d'adapter au mieux les services publics aux besoins et aux contraintes des personnes de plus en plus âgées.

Il y a également la tendance à la métropolisation. La tendance à ce que

de plus en plus de personnes vivent dans de grands centres urbains avec la nécessité de rendre aux besoins croissants de ces grandes agglomérations fait en négligeant peu les territoires moins peuplés.

## II Les évolutions des services publics

### A Des services publics plus réactifs et personnalisés.

La adaptation des services publics au numérique doit permettre aux usagers de réaliser la très grande majorité de leurs démarches par internet. Cela permet d'avoir un accès rapide et ininterrompu aux services publics, ça laisse la liberté aux usagers de gérer leurs démarches quand ils le souhaitent. Le développement des données et de leur analyse doit permettre aux services publics de mieux anticiper les besoins et d'y répondre plus rapidement et efficacement.

Le numérique permet également une meilleure interaction avec les usagers.

### B Un service public plus proche des Français.

Le maintien d'une présence physique des services publics au cœur des territoires, notamment pour les territoires peu habités et pour les populations qui n'ont pas accès aux outils numériques.

La création de "maisons" de service public permettrait de réimplanter des services publics de proximité dans des territoires qui ont pu avoir le sentiment d'être abandonnés, la mutualisation de ces services dans un même lieu permet de répondre aux besoins de présence locale de service public tout en maîtrisant les coûts.

Les services publics doivent faire face à d'importants changements de modalités mais la réussite de ces derniers permettra d'offrir aux usagers un service public de qualité et répondre à leurs attentes.